

En pratique



Montant des interventions

- Le ticket d'intervention est compris entre 50.000 € et 1.500.000 €
- Le montant maximum d'intervention par entreprise et par an est fixé à 1.500.000 €
- Les participations de DYNALIM doivent rester minoritaires.

Moyens d'intervention

- Actions
- Obligations convertibles
- Bons de souscription d'actions
- Avances en comptes courants bloqués d'associés
- Prêts participatifs

Gestion

La gestion du fonds est confiée à une société neutre garante de la transparence des opérations et de l'autonomie des entreprises bénéficiaires.

LIMOUSIN
DYNALIM
Fonds de co-investissement

LIMOUSIN
DYNALIM
Fonds de co-investissement



CONTACTS

• **Dynalim**
Mr Jacques CHRISTEN
Président
Tél : 06.82.11.88.26
Mail. jacques.christen@unilim.fr
www.region-limousin.fr

• **Gestionnaire : Sigefi – Groupe Siparex**
Mme Virginie MAUBECQ
Directeur
Tél : 05.87.31.00.12
Mail. v.maubecq@siparex.com
www.siparex.com

www.dynalim.fr

tit communication • 05 55 04 20 19 • certifiée ISO 14001



Un outil de financement au service des PME régionales



*Du dynamisme
à vos projets !*

Le fonds de Co-Investissement de la Région Limousin

Naissance d'un projet...

En mai 2011, la Région Limousin a émis **un emprunt obligataire** auprès des épargnants limousins.

Sur les 26M€ levés, 15M€ d'euros ont été affectés au Fonds de Co-Investissement DYNALIM. Ainsi, ce sont **les citoyens** limousins qui deviennent **acteurs du développement économique de leur région**.

Ce fonds est également abondé par 2M€ provenant des crédits européens FEDER, portant ainsi son capital d'investissement de départ à 17M€.

Un fonds dédié aux PME régionales

L'intervention du Fonds de Co-Investissement est dédiée aux projets inscrits dans les priorités du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) de la **Région Limousin**.

L'utilisation de ce fonds peut se faire de manière complémentaire avec les autres outils d'ingénierie financière auquel participe la région et avec les aides qu'elle octroie par ailleurs (avance remboursable et subvention).

Pour l'emploi durable et le développement des PME régionales

Les porteurs de projet ou les chefs d'entreprise sélectionnés s'engagent sur la **création d'emplois pérennes** dans une logique de développement durable.

Un objectif commun : le développement économique de la région du Limousin

DYNALIM est au service des PME régionales dans le but de favoriser la croissance régionale et des retours sur investissement bénéficiant à l'ensemble des acteurs.

« Acteurs du développement économique de leur région »



Des investissements en faveur...

Du territoire Limousin

L'entreprise bénéficiaire doit disposer d'un siège social ou d'un établissement principal en Limousin.

Des Petites et Moyennes Entreprises

DYNALIM peut intervenir au sein des PME au sens européen du terme.

Les PME cibles doivent être en phase d'amorçage, de démarrage, d'expansion ou de reprise/transmission.

DYNALIM n'intervient pas au sein d'entreprises en difficulté.

Des secteurs clés

- L'innovation et la R&D
- La filière bois et l'agroalimentaire
- Les énergies renouvelables
- L'économie sociale et solidaire

Dans une vision élargie de l'action de DYNALIM, le fonds pourra soutenir également les projets présentant un intérêt pour l'emploi ou l'économie du territoire.

DYNALIM est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Limousin avec le FEDER.



Dynamiser les Petites et Moyennes Entreprises Régionales



Un investissement conjoint

Un outil de partenariat public-privé

DYNALIM intervient exclusivement aux cotés d'un ou de plusieurs Co-Investisseurs privés.

Une identité du Co-Investisseur privé

Le co-investisseur privé peut prendre la forme d'un fonds, d'une société capital risque ou être identifié comme Business Angels.

Une intervention pari passu

Les co-investisseurs privés, une fois agréés, interviennent au même moment, dans les mêmes conditions que DYNALIM.

Le dirigeant de l'entreprise cible ainsi que les personnes physiques ne pourront être considérés comme Co-Investisseur privé.